



COMMUNE DE

## Compte-Rendu

### Conseil Municipal

### Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

**PRÉSENTS :** M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. DEMESSANCE Christophe, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. PARTINICO Jérémie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. NAYRAC Philippe, M. STRAUS Christophe, Mme SAJDAK Sophie.

**EXCUSÉES :** Mme BRUNANCHON Annie (pouvoir donné à M. DEMESSANCE Christophe), Mme MESPLES Magali (pouvoir donné à Mme SAJDAK Sophie).

**ABSENTS :** M. DAROLLES Cédric, Mme FLOURY Clara.

Monsieur PARTINICO Jérémie a été élu secrétaire

#### **COMPTE RENDU :**

##### **1/ Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2025**

*Approuvé à l'unanimité*

##### **2/ Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2025**

*Approuvé à l'unanimité*

##### **3/ Demande protection fonctionnelle de la part de Monsieur ZDAN**

Monsieur LORRAIN Jean-Luc, 1er adjoint au Maire, demande à Monsieur le Maire de sortir de la salle du conseil. Il donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Maire demandant une protection fonctionnelle, en effet, il a été personnellement victime d'allégations diffamatoires, outrageantes et calomnieuses en sa qualité de Maire dans le cadre d'un dépôt de plainte déposé par Madame QUILLAUD Elodie directement auprès du doyen des juges d'instructions près le Tribunal Judiciaire de Toulouse donnant lieu à un « avis préalable de mise en examen en matière de délits de diffamation ou d'injure publique », courrier qu'il a reçu en son domicile le 24 septembre 2025.

Il indique que la Collectivité a souscrit une assurance « PROTECTION FONCTIONNELLE des élus et agents » auprès de la SMACL en date du 1er juillet 2023. Tous frais engagés pour défendre Monsieur le Maire au regard de ces accusations pourraient être prise en charge.

*Oui l'exposé de Monsieur LORRAIN Jean-Luc, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents indique que Monsieur le Maire ne participe pas aux votes, accepte la demande de protection fonctionnelle à Monsieur le Maire et de défendre Monsieur le Maire au regard des accusations infondées en fait et en droit.*

##### **4/ ALTEAL - Garantie d'emprunt Résidence les Hespérides située 3 rue de l'Autan**

Monsieur le Maire présente le rapport établit par ALTEAL et indique au Conseil Municipal que la garantie est sollicitée dans les conditions fixées au vu des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'article 2305 du Code Civil et au vu du contrat de prêt n° 175618 signé entre : SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ALTEAL ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 690 000.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 175618*

*constitué de 4 lignes (4) du prêt et indique que la garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 807 000 € augmentée l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.*

## **5/ Remboursement frais avancés par un élu**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un élu a du avancés des frais par carte bleue ; il présente des factures pour un montant total de 75.67 € :

- LE GEANT DE LA FETE pour un montant de 46.70 € (Guirlande à pavillons pour Octobre Rose).
- INTERMARCHE pour un montant de 28.97 € (matériel audio pour salle des animations AVP)

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et indique que la Collectivité n'avait pas de compte auprès de ces fournisseurs.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les achats faites par l'élu et accepte le remboursement des factures LE GEANT DE LA FETE et de INTERMARCHE pour un montant total de 75.67 €.*

## **6/ Remboursement facture Société DARDARD « Destruction d'un nid de frelons » chez un administré :**

Monsieur le Maire présente la facture de la société DARDARD pour un montant de 90 € TTC qui est intervenue pour détruire un nid de frelons asiatiques chez un administré de la Commune, Monsieur COLLADO-SANCHEZ. Il rappelle la délibération du 29/11/2013 mentionnant que la Commune participe financièrement à hauteur de 80 % du coût avec un plafond de 100 € par intervention.

*Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de la société DARDARD à hauteur de 80 % soit 72 €.*

## **7/ Remboursement frais avancés par un élu**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention d'occupation du domaine public entre la Collectivité et Monsieur QUIN Steeve, gérant du restaurant LE MACAM'S arrive à échéance au 28 février 2026. Un appel à candidature est en cours et indique qu'il a dû avancer des frais par carte bleue et présente la facture du site « LE BON COIN » d'un montant de 215.76 € TTC où il a fait paraître l'annonce « professionnelle ». Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en ligne sur le site « LE BON COIN » de l'appel à candidature déposé et accepte le remboursement d'un montant total de 215.76 € à l'élu.*

## **8/ Devis travaux pour la mise en place de l'individualisation compteur d'eau la Maison des Saisons**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel au service SPEHA pour mettre en place l'individualisation du comptage de la consommation d'eau à la Maison des Saisons, cela se fera par la mise en place de compteur individualisé par usager et permettra d'avoir une facturation équitable, une responsabilisation des occupants et une meilleure gestion des ressources. Pour cela, il présente le devis établit par SPEHA s'élevant à 568.46 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'individualisation des compteurs d'eau à la Maison des Saisons et accepte le devis du SPEHA à hauteur de 568.46 € TTC*

## **9/ Admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant de 448.75 €**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une liste regroupant les créances éteintes qui n'ont pas pu être recouvrées au terme du long processus de poursuites s'avérant infructueux.

Cette liste n° 725556001 fait état de 3 pièces irrécouvrables pour un montant de 448.75 € (annexée à la présente).

EXERCICE 2016 : ADOUR FORET SERVICES : 358.75 € - BOULANGERIE STEPHANE : 30.00 € - BOULANGERIE STEPHANE : 60.00 €.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la liste regroupant les créances éteintes pour un montant total de 448.75 € et autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6542 typé admission en non-valeur et de nature fonctionnement.*

## **10/ CDG – Renouvellement contrat groupe assurance statutaire**

Reporté au prochain conseil

## **11/ Proposition d'achat parcelles B801 et une partie B 802 - Rieutarel**

Reporté

## 12/ Avenant n° 2 – Lot 10 – EC2M

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un avenant n° 2 portant sur le lot 10 du marché de travaux de réhabilitation et extension de la maison de village doit être établi suite à la modificatif du PC ayant impact en travaux supplémentaires sur ledit lot. Il s'agit d'une plus-value suite à une modification d'implantation des panneaux photovoltaïques. De fait, il présente le devis de l'entreprise E2CM. pour un montant de 1680.00 € HT € en plus-value.

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 portant sur le lot 10 du marché de travaux de réhabilitation et extension de la maison de village et accepte le devis de l'entreprise E2CM en plus-value pour un montant de 1680.00 € HT.*

## 13/ Questions et informations diverses

- Annonce reprise gérance du bar commerce restaurant sur le BON COIN
- Journée JAZZ SUR SON 31 le dimanche 19 octobre 2025
- Organisation journée Octobre Rose

Séance levée à 22h30

\*\*\*\*\*

## LISTE EMMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme SAJDAK Sophie	M. DAROLLES Cédric
Mme MESPLES Magali	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe		